

CONSEIL MUNICIPAL

à 19H00

MAIRIE D'ACHERES

COMPTE RENDU

<u>Etaient présents</u>: JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, BESLAY Eric, CHOLLET Aurélien, FORATIER Pascale, MAZIER Sylvie, MELOT Marie-Claude

Absent excusé : Cédric FROMENTEAU

Secrétaire de séance : Marie-Claude MELOT

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2021

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision, comme suit :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Fixer, dans les limites d'un montant : **de 1000 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite : de 5 000 € par sinistre ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum : fixé à 15 000 € par année civile.
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention à hauteur de 10 000 €

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales, le Maire rend compte à chaque séance des décisions qu'il a prises par délégation.

Date	Objet	Tiers	Montant
			нт
29/04/2021	Devis panneaux de signalisation	Signaux Girod	2 466.86 €
05/05/2021	Devis Travaux de terrassement (route des loges –	Courcel	3 705.00 €
	Lavoir- Terrain de Pétanque)	Terrassement	
05/05/2021	Devis Travaux dérasement accotement	Courcel	1,60 € du mètre
		Terrassement	linéaire avec transport de terre
			Prévision de 1200
			mètres soit1
			920.00 €

Le Conseil Municipal approuve les décisions prises en application de la délégation du Conseil Municipal au Maire par 8 voix pour - 1 abstention Eric Beslay sur le Devis Travaux de terrassement (route des loges – Lavoir- Terrain de Pétanque)

1. APPROBATION CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE « MON TERRAIN IDEAL »

La Commune possède 5 parcelles constructibles situées « Les Plures » cadastrés :

ZK n° 111 de 1767 m2

ZK n° 112 de 1662 m2

ZK n° 113 de 1448 m2

ZK n° 114 de 1365 m2

ZK n° 115 de 1002 m2

Par délibération du 13 novembre 2020, le conseil municipal a décidé de vendre ces terrains à hauteur de 9 € le m2

Afin de procéder à la vente des terrains, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

 d'approuver la convention de mandat avec l'agence immobilière « Mon Terrain Idéal » (forfait 3000 € par lot à la charge de l'acheteur)

2. ETUDE GEOTECHNIQUE DES PARCELLES MISES EN VENTE

Afin de procéder à la vente des parcelles susvisées, il est nécessaire de procéder à une étude géotechnique prélable G1 ES/PGC conformément à la loi Elan.

A cet effet, trois devis ont été demandés.

ECR Environnement : $3\ 210.00 \in TTC$ SOL Centre : $1\ 988.00 \in TTC$ Monétude2sol.com : $2\ 750.00 \in TTC$

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le devis de l'entreprise SOL Centre afin de procéder à l'étude géotechnique préalable G1
 ES/PGC des parcelles situées aux « Plures », d'un montant de 1 988.00 € TTC

3. APPROBATION DU DEVIS « BANCS »

Des bancs seront installés dans la commune. A cet effet, l'entreprise Lebeau Moulages Béton propose deux devis.

3 bancs et 1 banquette : 2 121.24 € TTC
2 bancs et 2 banquettes : 1 992.72 € TTC

- Patrouillat: 1 banquette

- La Mare des Fougères : 1 banquette

Salle des fêtes : 2 bancs

Le Conseil municipal souhaite réaménager le lavoir et le terrain de pétanque

L'aménagement de l'étang se fera dans un second temps.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis Lebeau Moulages Béton pour 2 bancs et 2 banquettes d'un montant de 1 992.72 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

- Une augmentation de passage de véhicules est remarquée à l'étang, le jour des ramassages des ordures ménagères
- Modalités de prêts des livres du réseau des bibliothèques (document joint)
 - La tablette fournit par la Communauté de Communes pourrait servir aux activités d'animation du jeudi soir.
- Départ d'Annie : vendredi 21 mai 2021 18h30
- Échange sur l'entretien de la commune, contenu du travail de l'employé municipal, quelles tâches sont assurées et quelles sont celles où il a besoin d'être aidé ?

Jusque à présent, les tontes sont raisonnées – les plantes doivent être en graine pour tondre. La tonte complète se fait fin mai. L'élagage est réalisé à l'automne –

Au printemps : bouchage des trous – Fleurissement : plantation – arrosage – Fauche – Elagage – curage des fossés

Entretien du matériel et des bâtiments communaux – cour de l'école – cimetière

Le Conseil municipal souhaite aider l'employé municipal dans des tâches manuelles (nettoyage cimetière – plantation)

- Entretien de la table de ping-pong : nettoyage au karcher et à repeindre Samedi 22 mai matin 9 h
- Date de réception des fleurs : la livraison, prévue initialement fin mai pourrait être début juin en raison des conditions climatiques
- Aménagement lavoir et abords : démontage de l'abri bus et de la clôture dans un premier temps
- Permanences élections juin : 20 juin et 27 juin
- Il est demandé que les haies communales ne soient plus coupées : travail de recensement des haies communales à réaliser
- Il est demandé des ralentisseurs sur la route des loges